

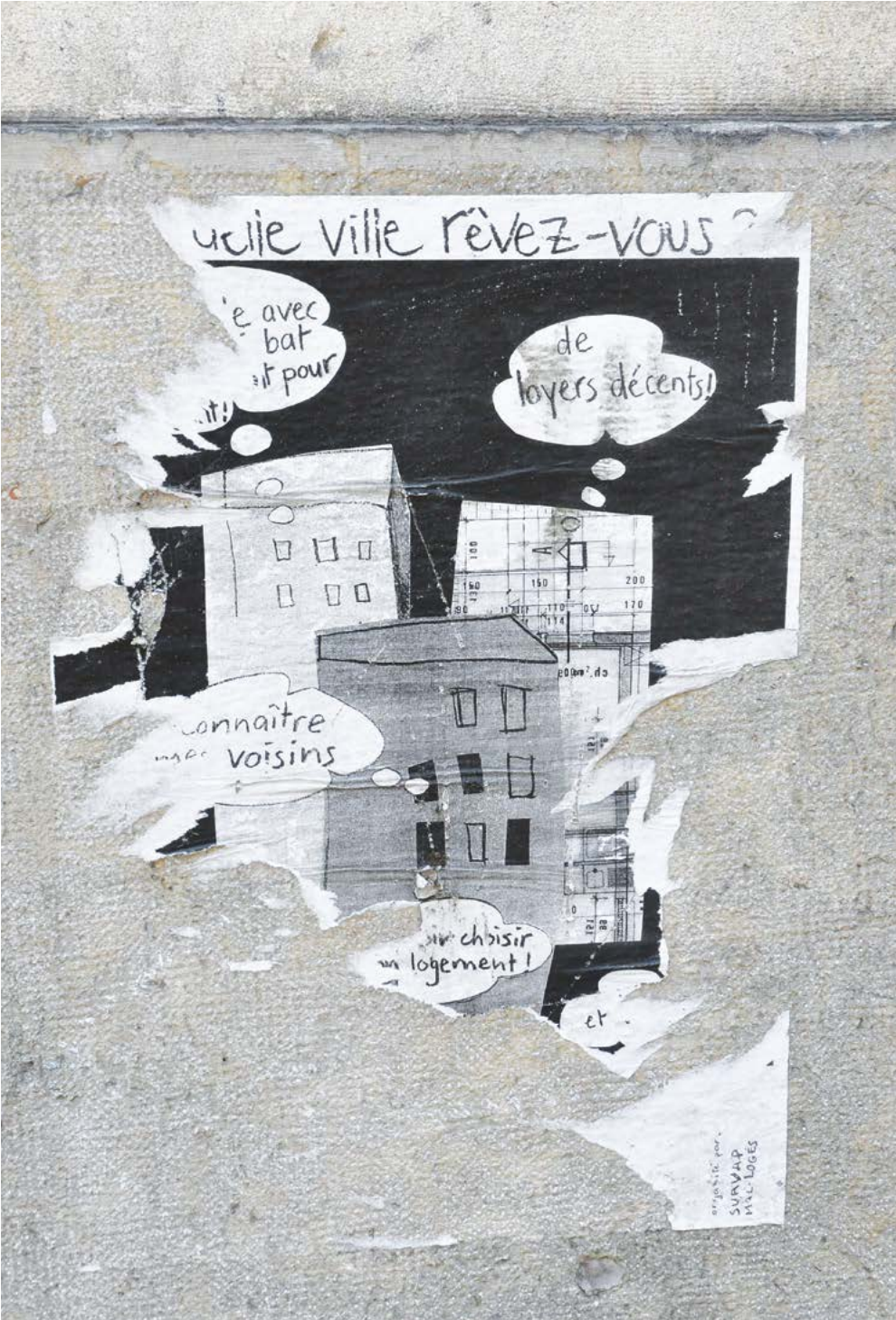
LA CODHA

25 ans d'utopie...!



Coopérative de l'habitat associatif









LE GRAAL ORGANISE DÉBATS ET EXPOSITION À UNI DUFOUR

A la recherche du logement associatif

Pour le GRAAL (Groupe pour la promotion de l'action associative en matière de logement), le logement associatif est une réponse aux difficultés rencontrées par de nombreux locataires à la recherche d'un habitat convivial et adéquat. Pour en parler, il organise à Uni Dufour une quinzaine sur «Le logement associatif, lien entre habitat et solidarité?»

La manifestation du GRAAL, qui a débuté hier et qui s'achèvera le 5 février, comprend une exposition sous formes de panneaux. Ceux-ci dressent un historique du logement associatif, et définissent les diverses formes développées en la matière (autogestion pure, participation étatique, revendication sociale). Étayée par de nombreux exemples, l'exposition révèle que la Suisse, et Genève en particulier, ont du retard par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays.

Créer des projets pilotes

En parallèle, auront lieu trois conférences, le 26 janvier, les 2 et 3 février. Uni Dufour, salle 260, à 20 h, ainsi qu'un grand débat le 4 février (20 h, auditorium Piaget) qui tentera de définir l'avenir du logement associatif avec Claude Haegi, Philippe Joye et Jacqueline Burnand.

Tel qu'il existe actuellement à Genève, l'habitat associatif est réservé à



Philippe Favarger, Xavier Plantevin, Eric Rossiaud et Anne Labarthe (de gauche à droite): un appel aux autorités. (APPS)

des personnes disposant de fonds propres leur permettant la construction ou la rénovation d'immeubles en propriété. «Ceux-ci sont donc occupés par une population avoisinant la quarantaine, au bénéfice d'un certain confort social et économique», explique Anne Labarthe, représentante de l'Association des demandeurs de logement.

«Si la demande augmente, l'offre reste stationnaire», raconte Eric Ros-

siaud, membre fondateur de la CIGUE — Coopérative pour le logement des personnes en formation. Autrement dit, la location constitue souvent le seul moyen pour disposer d'un toit.

Le GRAAL met l'accent sur l'aspect aléatoire du système. En effet, pour attribuer un logement, ni l'Etat ni les régies ne tiennent compte des préférences des locataires concernant des lieux de vies plus conviviaux. «Il en résulte des logements banalisés et uni-

rafi
rati
Plan
de la r
culati
re en
aléma
taire a
du vent
puisque
de la p
choise
qui possè

Une coopérative lutte contre la spéculation immobilière

Vivre dans un habitat associatif en devenant copropriétaire de son immeuble, c'est désormais possible à Genève. Une première romande.

Redécouvrir la convivialité. Lutter contre la spéculation immobilière. Autogérer son logement. Le programme de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), c'est à la fois un état d'esprit et une option idéologique.

Active depuis 1994, cette coopérative sans but lucratif vient d'arracher un immeuble de la rue Plantamour des griffes de la spéculation immobilière: une première en Suisse romande. En Suisse alémanique, l'habitat communautaire a déjà du vent dans les voiles, puisque la CODHA s'est inspirée de la principale coopérative zurichoise qui possède 37 immeubles.

Avec un prêt de la Banque alternative (95% du prix d'achat), une caution de 100 000 francs de la Ville de Genève et des fonds propres d'une valeur de 100 000 francs (5%), versés par les habitants eux-mêmes et des ex-squatters (soit environ 12 000 francs par appartement), le «41 Plantamour» est désormais géré par la CODHA. Qui cherchera un crédit ultérieur pour des rénovations.

Quel bénéfice à devenir membre de la coopérative? Tout d'abord, celui de troquer son statut de locataire contre celui de copropriétaire, en souscrivant des parts sociales à 100 francs. Désor-

mais capitaines du navire, les habitants sont libres de gérer l'immeuble comme bon leur semble, sans passer par les promoteurs et les régies. Ensuite, ils obtiennent la garantie que leurs loyers ne prendront pas l'ascenseur.

Pourtant, le coût des rénovations se répercutera tout de même sur les loyers. Un cinq pièces actuellement à 600 francs se montera à 1000 francs, subventions incluses, après rénovations. Une philosophie de vie se paie. Celle-là garantit malgré tout des logements meilleur marché que la moyenne et une gestion à visage humain.

La CODHA a les dents longues. Elle lorgne déjà vers un immeuble de la rue Jean-Jaquet. Et lance donc un appel aux bailleurs de fonds. Via des prêts ou des dépôts, dont les taux d'intérêt maxima s'aligneront sur ceux de la Banque Cantonale de Genève.

Parallèlement, la coopérative cherche aussi des petits propriétaires désireux de vendre. Enfin, elle tente d'obtenir des droits de superficie pour construire. Mais pour le moment, les membres de la coopérative se sont entendu dire qu'on ne construit plus la ville en ville.

LAURE LUGON-ZUGRAVU

Une coopérative d'habitation présente la rénovation de son immeuble

Au 41, rue Plantamour, un beau bâtiment a été restauré de manière économique.

Réussie, la rénovation du 41, rue Plantamour a permis la réhabilitation d'un beau bâtiment, inoccupé puis squatté pendant des années; elle satisfait pleinement les habitants, qui y ont participé directement; elle a été réalisée à moindre frais, entraînant une hausse raisonnable des loyers.

Cet immeuble du début du siècle, situé à deux pas du lac, appartient depuis 1995 à la Coopéra-



GENEVE

LA SUISSE
DIMANCHE
21 AOÛT 1993

17

■ Squatters des Pâquis

Evacuation décidée

Le verdict est tombé! Vendredi, comme prévu, le Tribunal de première instance a sommé les squatters des Pâquis de deux immeubles qu'ils occupent depuis juin dernier. Par contre, l'annule n'a été dictée contre les «arbateurs» partionais.

Grâce à l'aide de la Coopérative de l'habitat associatif, les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

FAITS DIVERS

Baigneur disparu dans le Rhône

Plusieurs personnes d'une trentaine d'années passaient la soirée de jeudi au bord du Rhône, vers le sentier des Pâquis. Certains se baignaient mais le courant provoqua des remous. Un des nageurs a alors disparu dans les eaux.

A 19 h 25, la police est alertée. La police de la navigation lance des recherches, des deux côtés du Rhône. L'Helicoptère de la Protection civile et une patrouille pédestre le secourent. Sans succès.

Les recherches ont été abandonnées à la nuit tombée, vers 21 heures.

Elles ont repris le lendemain, montrant les accusés jusqu'au barrage de Verbois. Mais on ne signalait pas de découverte du corps en fin d'après-midi.

D'autre part, la famille ayant été avertie par les amis de la victime, la police n'est pas en mesure de donner son identité. On sait qu'il s'agit d'un Genevois.

Auto-cyclomoteur

Vendredi, à 17 h 30, M. José de la France (rue de Genève, 130), automobiliste, circule avenue d'Alte en direction de la campagne Masset. A la hauteur du numéro 50 de l'avenue, en obliquant à droite pour se parker, il heurte un cyclomoteur conduit par M. Luc Viala (rue Schaub, 7) qui roula dans la même sens que lui.

Embarquée

A 18 h 05, vendredi, un automobiliste, M. Denis Wladimir (Pouilly, France) circule route de Chancy en direction de la France. Arrivé à la hauteur d'une station-service, près d'Éaumont, il perd la maîtrise de

son véhicule et s'écroule sur le côté de la route. Le véhicule est renversé et les occupants sont blessés.

Les secours sont intervenus rapidement et ont évacué les blessés vers l'hôpital de la Croix-Blanche.

Le conducteur a été placé en détention provisoire et les investigations continuent.

Les autorités ont interdit l'accès à la zone de l'accident pour permettre les opérations de nettoyage.

Les enquêteurs ont constaté que le véhicule avait dépassé le signal d'arrêt et avait franchi le feu rouge.

Le conducteur a été condamné à une amende et à la suspension de son permis de conduire.

Les enquêteurs ont constaté que le véhicule avait dépassé le signal d'arrêt et avait franchi le feu rouge.



Des anciens squatters «achètent» leur immeuble

Grâce à l'aide de la Coopérative de l'habitat associatif, les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

La cuisine zurichoise près 49 millions

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

Le document judiciaire prévoit que les squatters de la rue Plantamour ne seront pas évacués de leur lieu d'habitation.

habitat associatif en devenant copropriétaire romande. est désormais possible à Genève. Une première

mais capitaines du navire, les habitants sont libres de gérer l'immeuble comme bon leur semble, sans passer par les promoteurs et les régies. Ensuite, ils obtiennent la garantie que leurs loyers ne prendront pas l'ascenseur.

Pourtant, le coût des rénovations se répercute tout de même sur les loyers. Un cinq pièces actuellement à 600 francs se monterait à 1000 francs, solvations incluses, après rénovations. Celle-là, philosophie de vie se paie. Celle-là, garantit malgré tout des logements meilleur marché que le moyenne et une gestion à visé humain!

Quel bénéfice à devenir membre de la coopérative? Tout d'abord, celui de tropes son statut locataire contre celui de copropriétaire, en assurant des parts sociales à 100 francs. Desor-

mais capitaines du navire, les habitants sont libres de gérer l'immeuble comme bon leur semble, sans passer par les promoteurs et les régies. Ensuite, ils obtiennent la garantie que leurs loyers ne prendront pas l'ascenseur.

Pourtant, le coût des rénovations se répercute tout de même sur les loyers. Un cinq pièces actuellement à 600 francs se monterait à 1000 francs, solvations incluses, après rénovations. Celle-là, philosophie de vie se paie. Celle-là, garantit malgré tout des logements meilleur marché que le moyenne et une gestion à visé humain!

Quel bénéfice à devenir membre de la coopérative? Tout d'abord, celui de tropes son statut locataire contre celui de copropriétaire, en assurant des parts sociales à 100 francs. Desor-

mais capitaines du navire, les habitants sont libres de gérer l'immeuble comme bon leur semble, sans passer par les promoteurs et les régies. Ensuite, ils obtiennent la garantie que leurs loyers ne prendront pas l'ascenseur.



L'association GRAAL, à Genève

Un mouvement né dans la mouvance des squats





























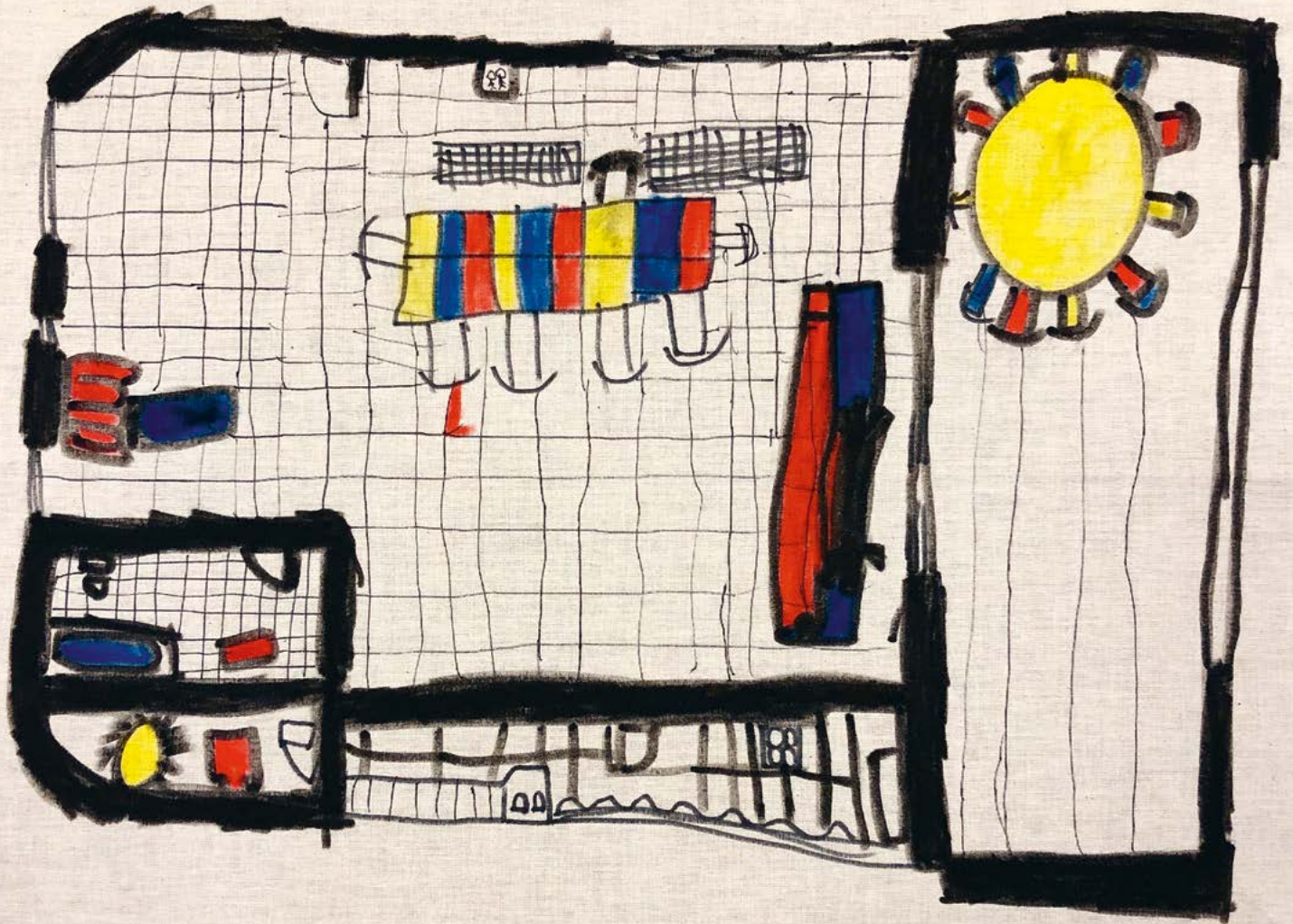








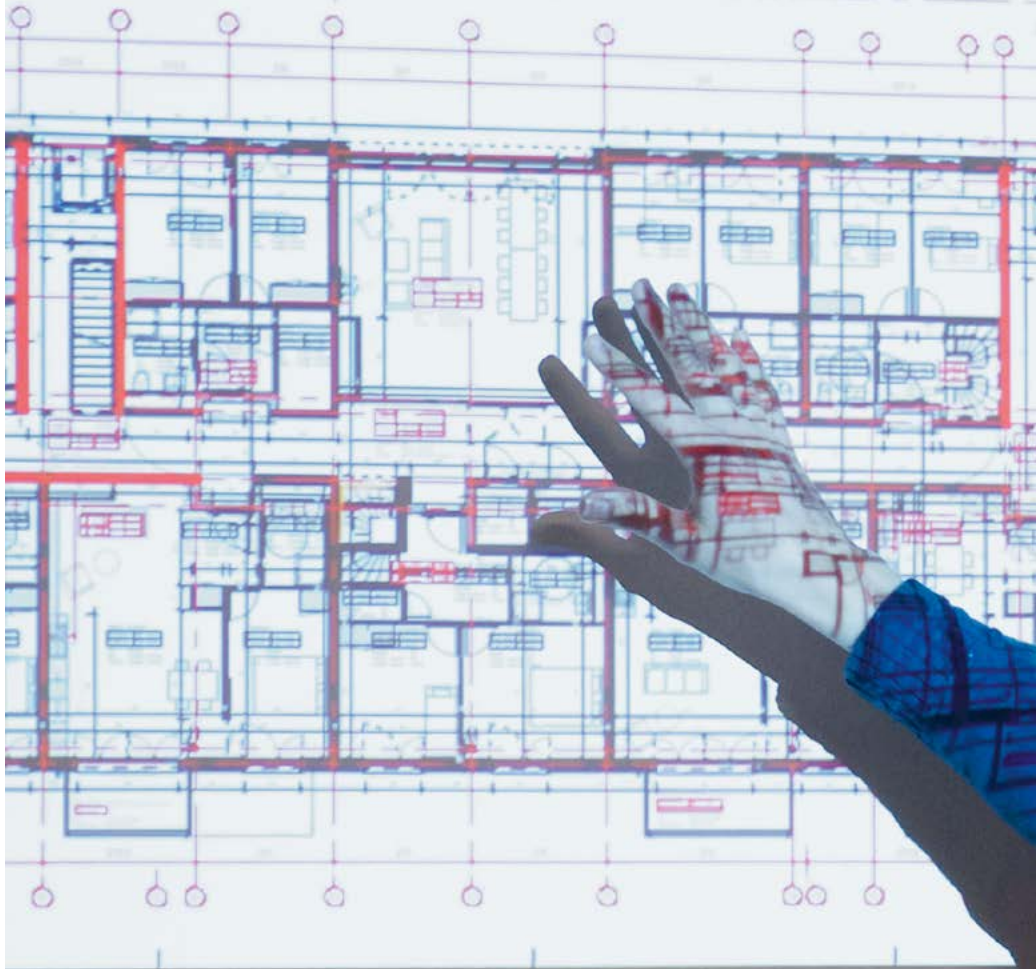




RAFAEL
4-RUE JEAN-LOUIS HUGON
1205 GENEVE
ARTS VISUELS 2018



























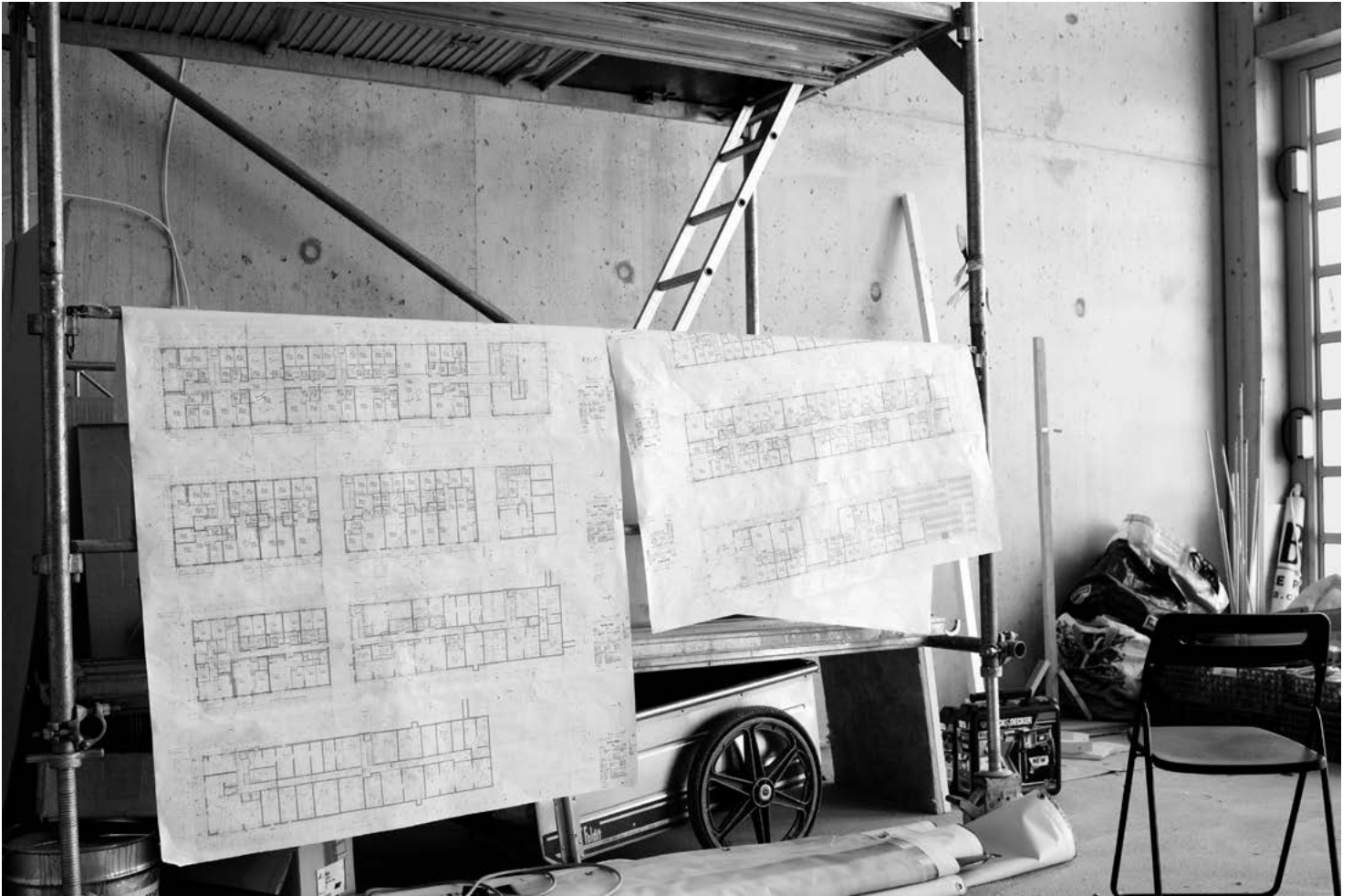








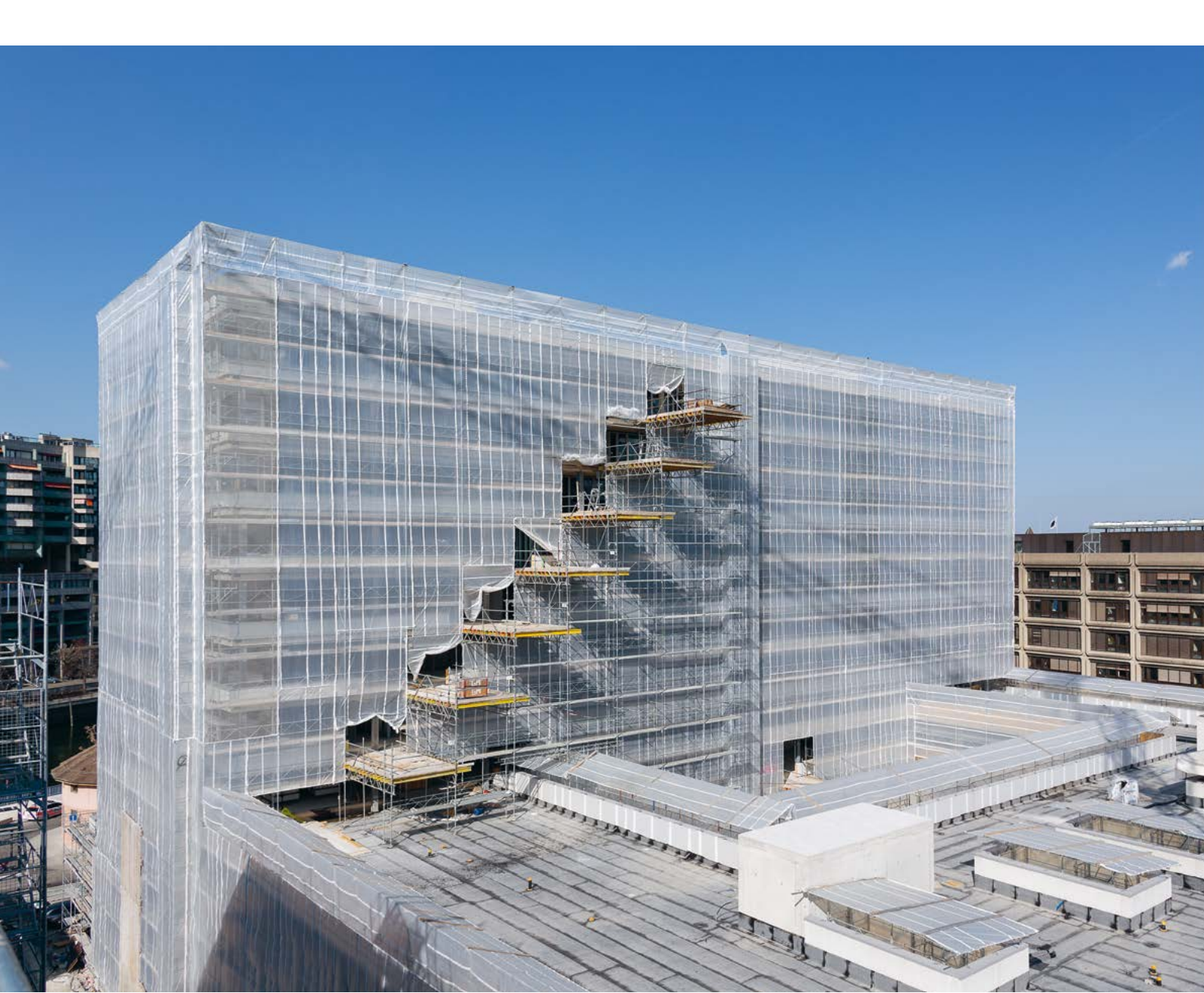




























ODYSSEE

AU LARGE

D'UN

CHANTIER

ASSOCIATIONS

MAÎTRES
D'ŒUVRE

HABITANTS

MAÎTRES
D'OUVRAGE

INSTITUTIONS

APPREHENSION
MISES D'ŒUVRE

REALISATION

EXPLOITATION

Le projet de construction d'un logement collectif est un processus complexe qui implique de nombreux acteurs et étapes. Ce document vise à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans le processus, de la conception à l'exploitation.

Les acteurs impliqués sont :

- Les associations d'habitants
- Les associations de professionnels
- Les institutions publiques
- Les maîtres d'ouvrage
- Les maîtres d'œuvre

Les étapes du processus sont :

- Appréhension
- Réalisation
- Exploitation















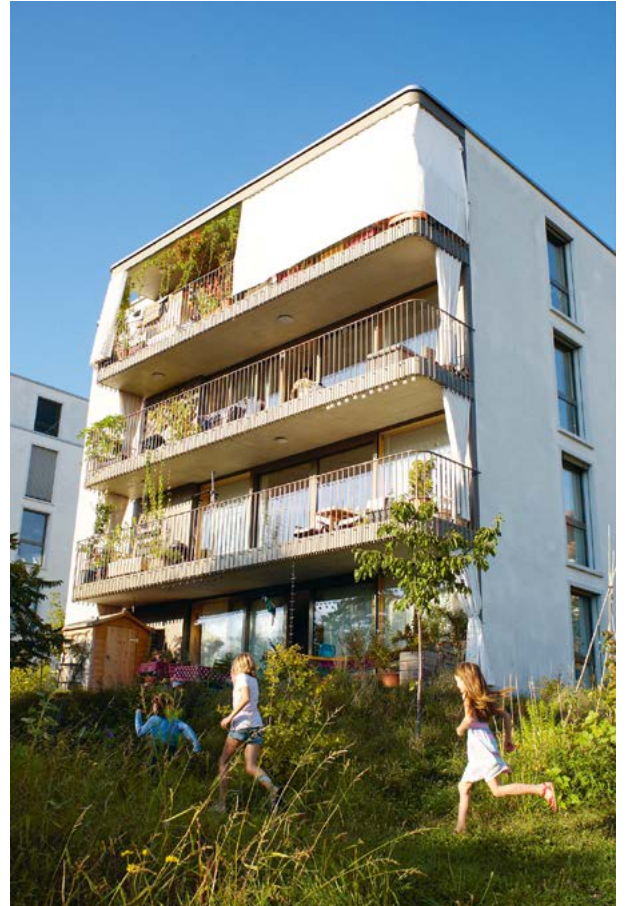


















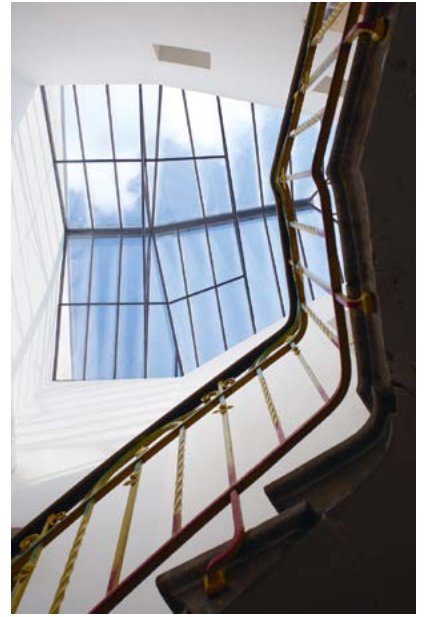










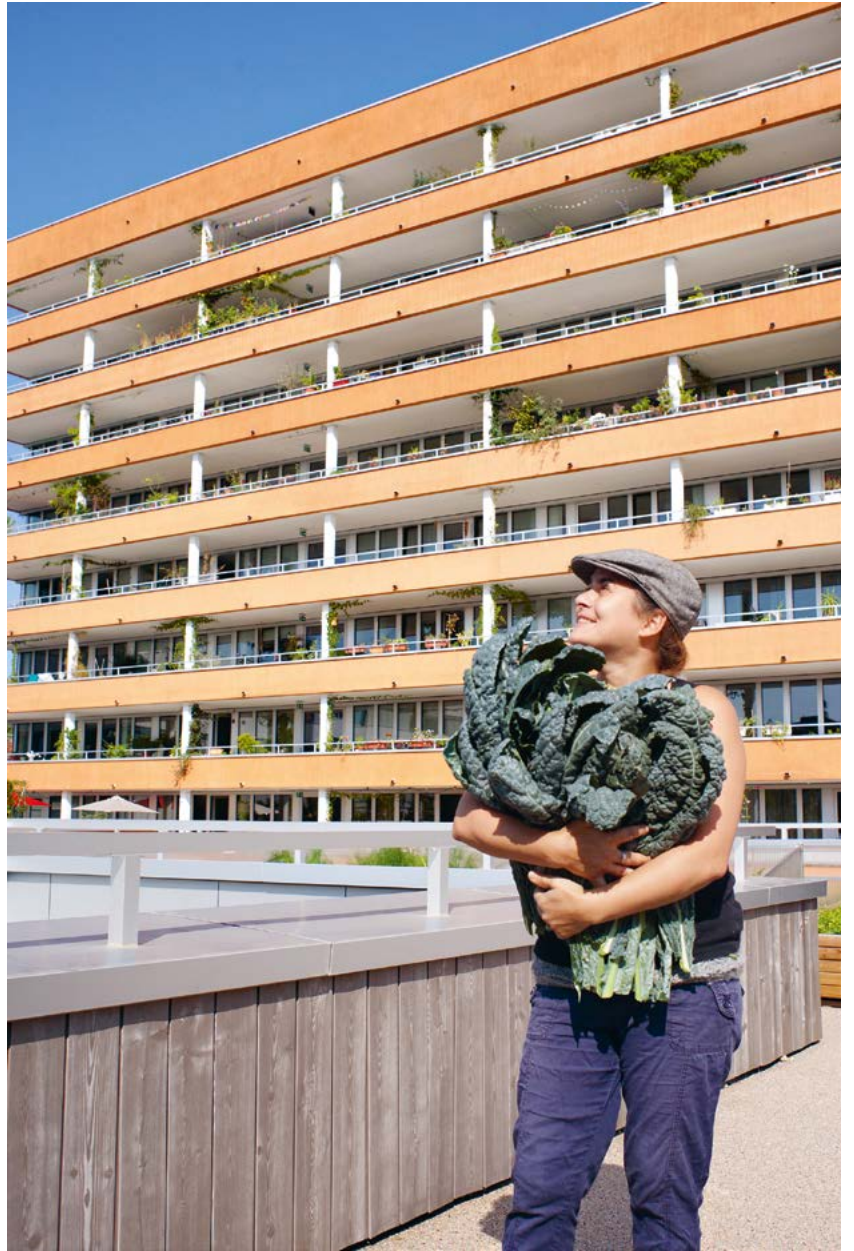
















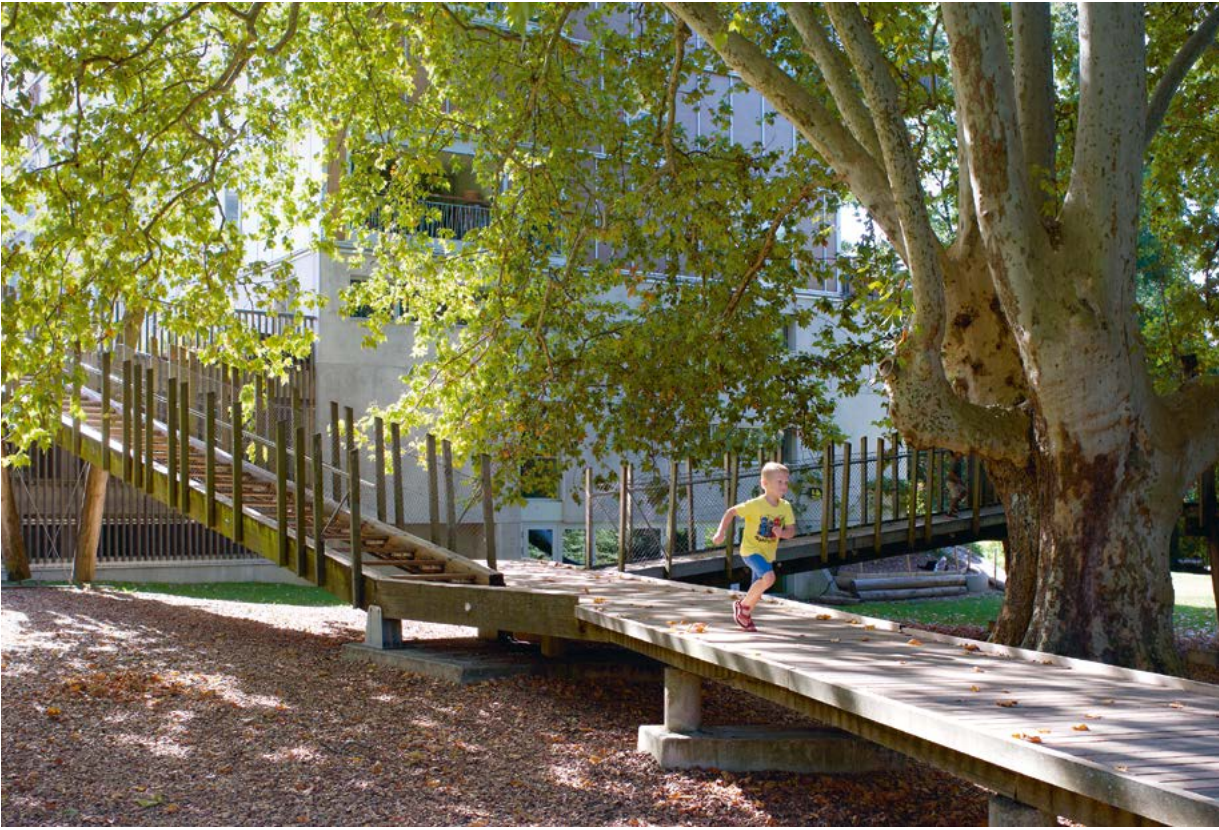








































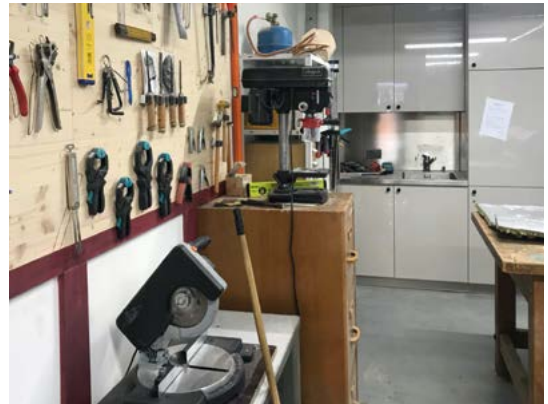


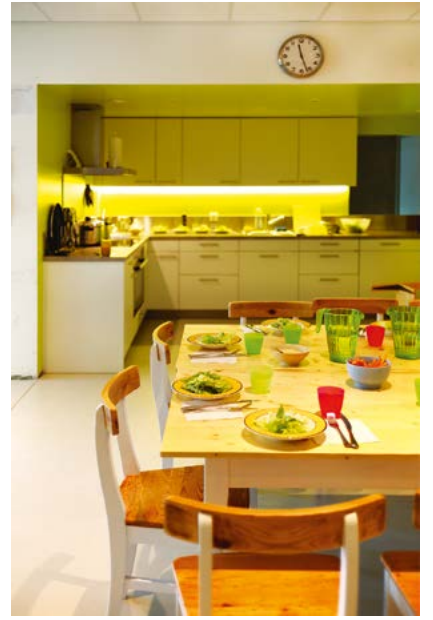
































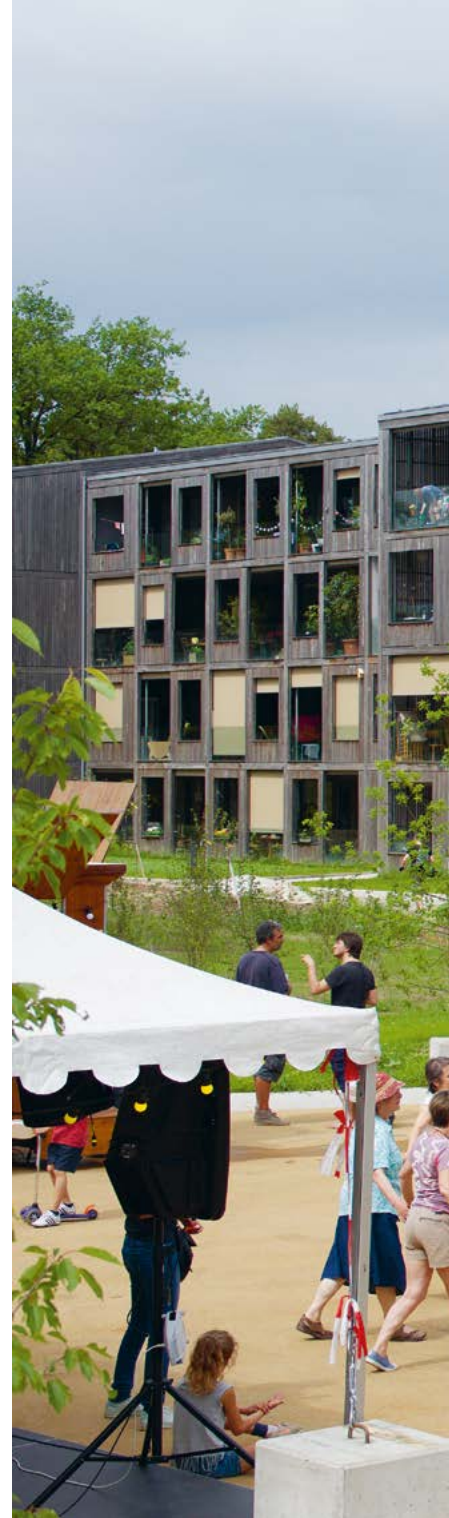






























































PAGINATION DES IMAGES PAR IMMEUBLE

PLANTAMOUR

Pages 5, 77, 79, 122, 123

JEAN-JAQUET

Pages 5, 77, 78, 120, 121

LES OUCHES

Pages 8, 68, 92, 96, 97, 105, 126, 130,
131, 132, 134, 136, 137, 148, 149

LES MARAÎCHERS

Pages 76, 78

LE GOULET

Pages 76, 78, 79

LES VOIRETS - MILL'O

Pages 81, 86, 87, 92, 100, 101, 104, 118

LE CARLTON

Pages 76, 110

LE POMMIER

Pages 74, 90, 91, 105, 112, 113,
117, 118, 124, 125, 135, 142, 143

VIRY

Page 80

BOCHARDON - CHAILLY

Pages 69, 116

RIGAUD

Pages 18, 66, 67, 88, 89, 102, 103,
121, 126, 127, 128, 129, 141

ÉCOQUARTIER JONCTION

Pages 3, 7, 10, 11, 17, 26, 30, 31, 38, 39, 40, 41, 46, 48, 49,
70, 71, 82, 83, 84, 85, 98, 99, 106, 107, 108, 109, 111, 112,
126, 134, 135, 138, 139, 140, 144, 145, 146, 147, 150, 151

ÉCOQUARTIER VERGERS

Pages 22, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 44, 45, 46,
47, 50, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
72, 73, 93, 94, 95, 108, 110, 111, 119, 133, 152

PRA ROMAN

Pages 17, 33, 51, 54, 55, 75

MERCI!

MERCI aux membres fondateurs-trices, qui ont cru que l'on pouvait changer le présent, modifier la réalité, semer l'avenir.

MERCI aux contestataires de la spéculation immobilière des années 80-90, qui ont développé des alternatives culturelles, expérimenté des modes de vie différents, fondé leur philosophie sur « le faire ».

MERCI aux premier-ère-s coopérateurs-trices de la Codha, qui ont cru à cette idée, rénové leur immeuble, incarné l'espoir d'immeubles gérés par leurs habitant-e-s.

MERCI aux responsables politiques, qui ont été ouverts à l'émergence d'un habitat nouveau, soutenu un projet naissant, risqué le non-conventionnel.

MERCI aux associations d'habitant-e-s, qui ont assumé l'idéal au quotidien, essuyé les plâtres, construit la Codha au jour le jour.

MERCI aux collaboratrices et collaborateurs de la Codha, qui ont donné un temps bénévole à la coopérative, donné un temps salarié à la coopérative, donné le meilleur d'elles et d'eux-mêmes à la réalisation de cet idéal.

MERCI aux collectivités publiques, qui ont permis la réalisation d'habitats participatifs, d'immeubles répondant aux meilleurs standards énergétiques, de lieux de vie proposant des sociabilités et des solidarités expérimentales.

MERCI à la Banque Alternative Suisse (BAS), qui a été la seule à financer le premier projet Codha, pratiqué des taux d'intérêt favorisant les économies d'énergies, soutenu la Codha dans toutes ses phases de développement.

MERCI aux partenaires de la construction, qui ont mis de la convivialité dans nos constructions, accepté de travailler avec des matériaux durables, nourri la participation des habitant-e-s à la réflexion sur le cadre de vie.

MERCI aux administrations publiques, qui ont dû composer avec un nouveau partenaire, arrondir leurs pratiques, trouver des solutions à la quadrature du cercle.

MERCI aux partenaires financiers, qui ont challengé la Codha pour qu'elle réponde à leurs critères, étudié des dossiers inhabituels, choisi de soutenir des expériences novatrices.

Et MERCI, MERCI, MERCI

à vous, les coopératrices et coopérateurs de la Codha, qui êtes la Codha.

Longue vie!!!

© CODHA 2021

ÉDITEUR: CODHA

ÉQUIPE DE DIRECTION

Mauro Bellucci, Guillaume Käser,
Anne Labarthe, Eric Rossiaud (Président)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Anne Labarthe, Natali Caceda, Oona Connolly,
Sandra Duran, Xiomara Herrera, Olivier Lauck, Rosa Leon

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Guillaume Käser, Eric Rossiaud, Pascal Bodin, Maria Gil,
Rosi Gil Lopez, Stéphanie Guibentif, Joël Rochat,

Cyril Royez, Isabel Stella, Rosanna Ulmi, Céline Zoetewij
GESTION D'IMMEUBLES - COORDINATION ASSOCIATIVE

Mauro Bellucci, Cathy Giacomini, Mathieu Jusselin,
Phelan Leverington, Christelle Lisson, Stéphanie Roques

COLLABORATION ARTISTIQUE: François de Limoges

GRAPHISME: fanyhemidi.ch

PHOTOLITHOGRAPHIE: bomble.ch

PHOTOGRAPHIES: François de Limoges,

Stéphane Pecorini, Vincent Jendly, Johannes Marburg,
Thomas Brasey, Michel Bonvin, Isabelle Meister, Carole Parodi,
Jérémy Schaeli, Charles Truchot, Mauro Bellucci...

Et toutes celles et ceux oublié-e-s, ou qui ont participé
d'une manière ou d'une autre à cet ouvrage: Merci !

IMPRESSION: Imprimerie COPRINT

Papier 100% recyclé FSC

6'000 exemplaires



HABITER À LA CODHA plus que du logement

**Sans but lucratif, la CODHA, créée en 1994,
rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat,
une autre qualité de vie, un autre rapport au logement,
basé sur la participation, la convivialité et la solidarité.**

www.codha.ch